

*Initiative nationale  
pour les sans-abri*

*National Homelessness  
Initiative*



*Initiative nationale pour les sans-abri*  
2003 – 2006 **Plan d'activités**

Disponible sur Internet au:  
[www.sans-abri.gc.ca](http://www.sans-abri.gc.ca)

Vous pouvez obtenir d'autres exemplaires de cette publication,  
en indiquant le numéro de catalogue du Ministère CA-526-03-04, au :

**Centre de renseignements**  
Ressources humaines et  
Développement des compétences Canada  
140, Promenade du Portage  
Phase IV, niveau 0  
Gatineau (Québec)  
K1A 0J9  
Télécopieur : (819) 953-7260  
Courriel : [pub@hrdc-drhc.gc.ca](mailto:pub@hrdc-drhc.gc.ca)

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2004

No de cat. (de TPSGC) : HS4-4/2003F-PDF  
ISBN: 0-662-76077-8

Imprimé au Canada

## **Table des matières**

<u>INITIATIVE NATIONALE POUR LES SANS-ABRI (INSA)</u> .....	5
<u>SECRETARIAT NATIONAL POUR LES SANS-ABRI (SNSA)</u> .....	7
<u>LE DÉFI</u> .....	8
Accroissement de l'itinérance .....	8
Risques d'itinérance .....	8
Visage de l'itinérance au Canada .....	8
Coûts de l'itinérance .....	9
<u>PROGRÈS RÉALISÉS – INITIATIVES FRUCTUEUSES</u> .....	10
Le secteur privé répond aux attentes .....	10
Un contexte de réussite .....	12
<u>CE QU'IL RESTE ENCORE À FAIRE</u> .....	13
Rompre le cycle de l'itinérance .....	13
Diversification des partenariats .....	13
Accroissement et mise en commun des connaissances et de l'information sur l'itinérance .....	14
Résultats visés .....	15
<u>POUR SUIVRE DANS LE MÊME SENS : UN PLAN D'ACTION</u> .....	16
1. Favoriser l'établissement et la consolidation de partenariats en action communautaire .....	16
2. Aider les collectivités à mettre en place une gamme complète de services au niveau local .....	16
3. Améliorer la connaissance et la compréhension de l'itinérance pour faciliter la mise en place de solutions efficaces .....	17
4. Faire connaître les résultats et les effets de l'INSA .....	17
5. Contribuer à la mise en œuvre des mesures stratégiques et législatives nécessaires pour attaquer les questions structurelles et les causes profondes en vue d'aider à réduire l'itinérance .....	17
Engagements et soutien de la direction .....	18
<u>REGARD VERS L'AVENIR</u> .....	19



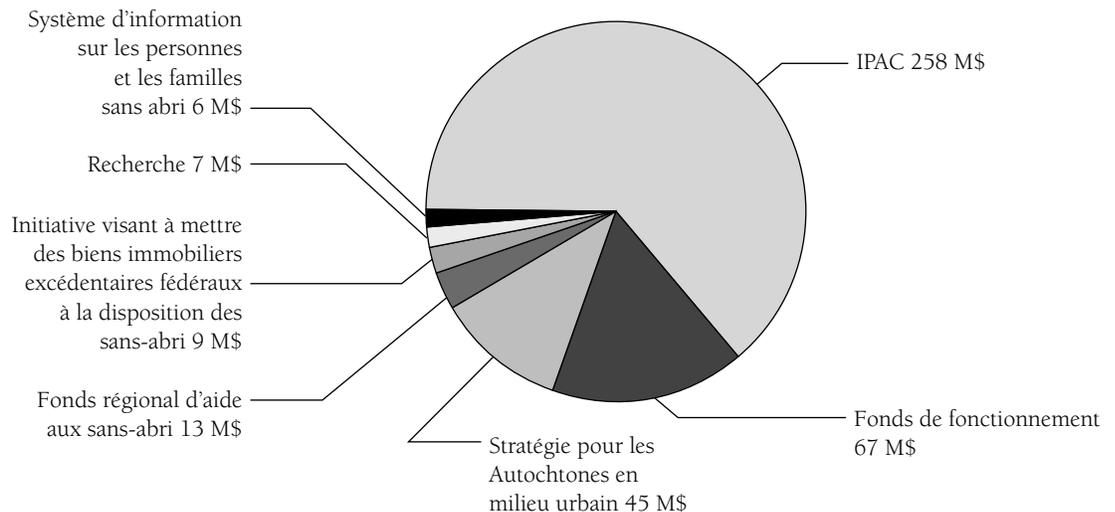
## Initiative nationale pour les sans-abri (INSA)

Le gouvernement du Canada a lancé en 1999 l'Initiative nationale pour les sans-abri, une mesure d'une durée de trois ans destinée à favoriser l'accès local aux programmes, services et mesures de soutien permettant d'aider 61 collectivités urbaines ciblées de toutes les régions du Canada à réduire l'itinérance. Dans le cadre de cette initiative de 753 millions de dollars, les gouvernements, les collectivités et les partenaires du secteur privé se sont engagés à collaborer pour renforcer la capacité de services et élaborer de nouvelles solutions adaptées à la situation locale des sans-abri.

En mars 2003, le gouvernement du Canada a reconduit l'Initiative nationale pour les sans-abri pour une période de trois années additionnelles (2003-2006). Dans cette nouvelle phase de l'INSA, le gouvernement met davantage l'accent sur le soutien à la prestation coordonnée des services afin de prévenir les difficultés et de rompre le cycle de l'itinérance. On insistera également sur le développement de solutions durables à long terme. Dans le cadre de cette initiative, les collectivités pourront compter sur une aide supplémentaire afin de poursuivre la mise en œuvre de mesures qui favoriseront l'autonomie des personnes et des familles sans abri.

La nouvelle INSA comporte les volets suivants :

### Initiative nationale pour les sans-abri phase II (de 2003 à 2006) – 405 M\$



- **Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC)** – on continuera à offrir aux collectivités du soutien et des fonds qui doivent être jumelés à des ressources locales en vue de favoriser l'accès aux services et aux installations disponibles pour les sans-abri.
- **Autochtones sans abri en milieu urbain (ASAMU)** – de concert avec la Stratégie pour les Autochtones en milieu urbain (SAMU), on continuera à appuyer des projets qui favorisent le mieux-être des Autochtones vivant dans huit centres urbains désignés.
- **Programme national de recherche (PNR)** – on poursuivra la constitution d'une base plus importante de politiques et de recherches pertinentes, le soutien aux partenariats de recherche et les efforts visant à favoriser la mise en commun des pratiques exemplaires et le transfert des connaissances dans la recherche de solutions efficaces face à l'itinérance.
- **Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)** – on mettra sur les progrès déjà réalisés dans la cueillette et la gestion de données électroniques pour assurer une meilleure compréhension de l'itinérance.
- **Fonds régional d'aide aux sans-abri (FRASA)** – on fournira des mesures de soutien aux petites collectivités et aux collectivités rurales qui sont confrontées à l'itinérance.
- **L'Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri (IBIEF)** – est un volet de l'INSA qui permet d'utiliser des biens immobiliers excédentaires du gouvernement fédéral pour aider les collectivités à répondre aux besoins des personnes qui sont sans abri ou qui risquent de le devenir.

Pour de plus amples renseignements sur ces volets et les fonds qui y sont consacrés, visitez le site Web à l'adresse : [www.sans-abri.gc.ca](http://www.sans-abri.gc.ca).



## **Secrétariat national pour les sans-abri (SNSA)**

Le SNSA a été mis sur pied en 1999, au sein de Développement des ressources humaines Canada, afin d'élaborer et de mettre en œuvre une politique nationale et un cadre opérationnel pour l'INSA. Le Secrétariat assure en permanence le leadership et l'orientation nécessaires en matière de programmes et de politiques pour appuyer la mise en œuvre efficace de l'Initiative.

*La mission du Secrétariat national pour les sans-abri est de contribuer à aider à réduire l'itinérance et de faire mieux comprendre l'itinérance aux Canadiens en coordonnant et en réalisant l'Initiative nationale pour les sans-abri.*

*Coordonnant* est le mot clé de cet énoncé de mission. L'INSA est fondée sur un nouveau mode de renforcement des capacités et d'établissement de **partenariats** avec les collectivités et les intervenants pour faire avancer les choses. L'INSA s'inscrit dans une transformation en profondeur de la façon dont le gouvernement fédéral offre ses programmes.

Le Secrétariat doit coordonner l'élaboration, la gestion et l'administration des cinq volets décrits précédemment dans le cadre de la nouvelle INSA.

Le SNSA coordonne également l'IBIEF, en partenariat avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en plus de collaborer avec le Secrétariat des affaires autochtones du Bureau du conseil privé pour assurer la complémentarité voulue entre la SAMU et le volet ASAMU dans les villes désignées.



## **Le défi**

### *Accroissement de l'itinérance*

À la lumière de discussions avec les partenaires communautaires, les organisations et les experts nationaux et d'indications récentes en provenance de villes telles Hamilton et Calgary, il semble que l'itinérance continue de croître dans les grands centres urbains du Canada. Selon *The Report Card on Homelessness in Hamilton*, l'itinérance a augmenté considérablement dans cette ville depuis 1998. Le nombre de personnes qui passent la nuit dans un refuge d'urgence y a doublé entre 1998 et 2001. Le rapport *2000 Calgary Count of Homeless Persons* révèle pour sa part que le nombre de sans-abri dans le centre-ville de Calgary a plus que doublé entre 1994 et 2000. Selon les auteurs, cette croissance devrait se poursuivre.

Suivant ces deux rapports, l'accroissement de l'itinérance serait dû, en partie du moins, au manque de logements abordables et à la réduction des prestations d'aide sociale et de soutien du revenu.

### *Risques d'itinérance*

L'effet combiné d'une réduction des revenus relatifs et de la hausse du coût des logements a fait augmenter le nombre de Canadiens risquant de devenir sans-abri. À Toronto, la proportion d'unités de logement se louant à moins de 800 dollars par mois est passée de deux tiers à un tiers entre 1996 et 2000. À l'échelle du pays, le nombre de ménages consacrant plus de 50 % de leur revenu à leur logement a augmenté de 59 % (passant de 560 000 à 891 000) entre 1992 et 1999.<sup>1</sup>

Cette situation devrait s'aggraver compte tenu des réductions de financement et de personnel dans le secteur public annoncées par plusieurs gouvernements provinciaux désireux d'orienter leurs efforts vers d'autres secteurs prioritaires. Il risque d'en résulter une nouvelle diminution des services, ce qui se traduira par des temps plus difficiles et des problèmes sociaux et de santé pour les sans-abri.

### *Visage de l'itinérance au Canada*

La population de sans-abri au Canada est plutôt diversifiée. Au nombre des groupes les plus touchés, mentionnons les personnes souffrant de troubles psychiques, les personnes atteintes de Troubles du spectre de l'alcoolisation foetale, les toxicomanes, les familles monoparentales dirigées par une femme, les jeunes, les personnes qui fuient la violence familiale, les réfugiés et les immigrants récents, les ex-détenus, les petits salariés et les Autochtones.

Par exemple, les personnes souffrant de troubles psychiques comptent pour 43,2 % de la population de sans-abri à Montréal alors que leur proportion se situe entre le tiers et la moitié de la population de sans-abri à Vancouver. Pour leur part les toxicomanes représentent 41,2 % et 30 % de la population totale de sans-abri à Montréal et à Calgary, respectivement.

<sup>1</sup> Résultats tirés d'un rapport non publié produit par Eric Moore et Andrejs Skaburskis en février 2002.



À Toronto, les familles sont le groupe connaissant la plus forte croissance depuis 1988 parmi les utilisateurs de refuges (une augmentation de 105 %), suivi de près par les jeunes avec 94 %. En 1996, les familles comptaient pour 46 % de l'ensemble des utilisateurs de refuges.<sup>2</sup>

On estime que la moitié des utilisateurs de refuges à Calgary ont un emploi à temps partiel ou à temps plein. À Peel (Ontario), 38 % des clients de refuges sont des travailleurs, et 23 % occupent un poste à temps plein.

Les Autochtones sont considérablement surreprésentés dans la population de sans-abri au Canada, plus particulièrement dans les principaux centres urbains. Cette situation est liée aux conditions de vie sur les réserves et dans les localités éloignées ainsi qu'aux obstacles socioéconomiques et culturels qui se posent aux Autochtones qui vivent dans de grandes villes. On estime que les Autochtones représentent 13 % des sans-abri de Calgary et 25 % de ceux de Toronto.<sup>3</sup>

### *Coûts de l'itinérance*

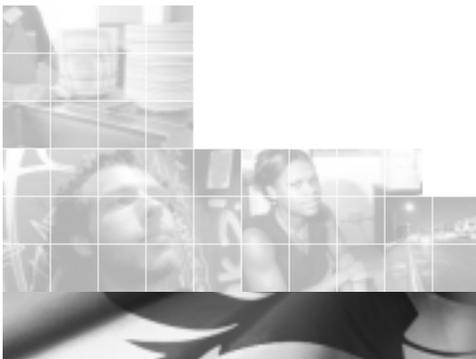
Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mené une vaste étude qui a démontré qu'il était rentable d'offrir des services aux sans-abri. On y apprend que les coûts engagés par le système de justice criminelle et les coûts liés à la prestation de services de soins de santé et de services sociaux (exclusion faite du logement) dépassaient de 33 % en moyenne les coûts d'hébergement des sans-abri. Dans cette étude, la catégorie de coûts la plus élevée pour bon nombre de sans-abri était celle du système de justice criminelle (moyenne de 11 000 \$ pour un an) alors que la principale catégorie de coûts pour les personnes ayant un toit était celle des services sociaux (9 000 \$).

Selon une étude menée à New York, certaines personnes dans la population des sans-abri chroniques occasionnent des coûts annuels moyens de 40 450 \$US en services publics. On y apprend également qu'il en coûte environ 16 300 \$US par personne pour vivre dans un logement supervisé à longueur d'année.

Une population de sans-abri chroniques présente des besoins complexes et multiples et ses membres, dans bien des cas, ont une mauvaise santé physique et mentale et/ou souffrent de toxicomanie. L'itinérance engendre et/ou exacerbe de tels défis, et les personnes qui en souffrent ont largement recours aux systèmes/services publics (comme les salles d'urgence des hôpitaux, les établissements correctionnels, etc.). Les coûts de ce cycle d'itinérance sont extrêmement élevés, tant sur le plan humain qu'économique.

<sup>2</sup> « *Homelessness - Causes & Effects: Background Report. A Profile and Policy Review of Homelessness in the Provinces of Ontario, Quebec and Alberta* ». Ministère du Développement social et de la sécurité économique. Vol. 4, page 10.

<sup>3</sup> « Composition de la population des sans-abri », Direction générale de la recherche parlementaire, janvier 1999. Page 3.



## Progrès réalisés – Initiatives fructueuses

### *Le secteur privé répond aux attentes*

Pendant les trois premières années de l'INSA, les collectivités ont pris conscience de la nécessité d'établir des partenariats novateurs avec le secteur privé, les organisations communautaires et les autres paliers de gouvernement pour pouvoir appliquer des solutions efficaces à long terme face à l'itinérance.

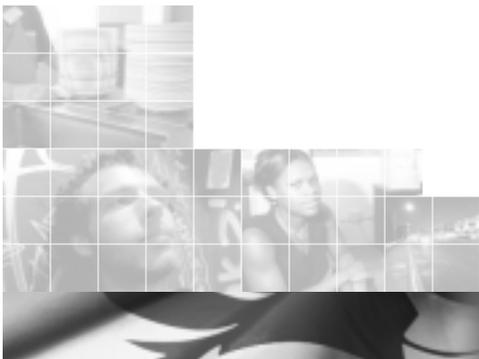
Dans tout le pays, un grand nombre d'organisations du secteur privé, d'entreprises et de particuliers ont su relever le défi en contribuant de différentes manières à des projets locaux. Leur contribution a pris différentes formes, allant de la collaboration à la planification et à la mise en œuvre jusqu'à l'assignation de personnel à titre bénévole, en passant par les dons en argent et en biens et services.

Voici quelques exemples qui témoignent bien de cette importante contribution pendant la phase initiale de l'INSA :

- À Halifax, la *Parker Street Food and Furniture Bank* a reçu de généreuses contributions financières de **ADRA Canada**, de la **Banque royale** et du **club Lions**; la publicité et la promotion ont été assurées sans frais par le journal local, le *Mail Star*, et par **Global TV**. **Atlantic Superstore** a offert l'entreposage gratuit.
- À St. John's, la *Stella Burry Community Services*, qui offre le gîte et les services de soutien connexes, a travaillé en collaboration avec la **Fondation canadienne des femmes** afin d'établir des partenariats avec le secteur privé. **Zellers** a fait don de vêtements et d'articles ménagers; le **Body Shop** a fourni des produits de toilette et des services de métamorphose et de conseils en soins personnels. L'hôtel **Delta** a fourni de l'ameublement pour le refuge et fera don de meubles aux femmes qui seront prêtes à quitter le refuge pour fonder leur propre foyer.
- Dans la région de la Montérégie au Québec, des représentants d'entreprises locales, nationales et internationales ont conjugué leurs efforts afin de lancer une campagne de financement pour rénover et équiper une maison pour les sans-abri et les personnes à risque.



- À Toronto, un marché communautaire faisant la promotion de biens et services produits par des entrepreneurs sans abri a bénéficié de différents dons : emplacement gratuit au **St. Lawrence Market**, expertise en design de **Robbie Sane Architects**, aide pour la construction de **Citibank** et produits et services de création par **Cracker World Communications** et **Ontario Paints**.
- À Saskatoon, *Tamara House*, qui offre des services aux adultes ayant été victimes d'abus sexuels, a reçu cadeau d'une maison construite par **PR Developments** et a fait l'acquisition d'une seconde maison avec l'aide de différents partenaires privés et communautaires.
- À Calgary, la **Calgary Homebuilders Foundation**, au nom de l'industrie de la construction locale, a versé une contribution de 800 000 \$ et s'est chargée de la construction d'un immeuble de 61 logements, en collaboration avec les organisations locales s'occupant de logement abordable.
- À Edmonton, les propriétaires de **Concept Homes**, l'entreprise mandatée pour la construction d'unités de logement subventionné pour les familles autochtones, se sont engagés à offrir leur soutien pour l'entretien courant de l'immeuble.



### *Un contexte de réussite*

Depuis 1999 en travaillant en partenariat, la phase initiale de l'INSA réalise d'excellents résultats dans diverses collectivités à travers le Canada. En voici les grandes lignes :

- Plus de 1 800 projets ont bénéficié d'une aide financière d'environ 368,6 millions de dollars dans le cadre de l'IPAC.
- Des fonds de 91 millions de dollars ont été investis dans plus de 600 projets s'adressant aux jeunes et aux Autochtones sans abri ou risquant de le devenir.
- Près de 8 000 nouveaux lits permanents et 700 lits saisonniers ont été rendus accessibles dans les refuges, les logements de transition et les logements supervisés.
- La mise sur pied ou l'amélioration de plus de 650 installations et la création et/ou amélioration de près de 400 services de soutien telles des banques alimentaires, des soupes populaires et des centres de jour/soir.
- Près de 850 organisations ont profité d'un financement de projet pour des services de soutien comme le counselling psychosocial, le logement, le transport, les renseignements sur la formation et l'emploi, et des services juridiques et financiers pour les sans-abri et les personnes qui risquent de le devenir.
- Le transfert de 50 biens immobiliers excédentaires fédéraux, d'une valeur de 9,2 millions de dollars, a été approuvé dans le cadre de l'IBIEF, volet de l'INSA, ce qui permettra la création de 214 unités de logements de transition et à prix abordable.
- Des partenariats avec plus de 550 organisations non-gouvernementales, du secteur privé ou avec d'autres partenaires gouvernementaux ont amené des recettes importantes, évaluées à près de 560 millions de dollars pour la mise en place de projets pour les sans-abri.



## **Ce qu'il reste encore à faire**

### *Rompre le cycle de l'itinérance*

Depuis 1999, la priorité de l'INSA et des collectivités qu'elle soutient consiste à répondre aux besoins urgents (refuges d'urgence, banques alimentaires, etc.), c'est-à-dire à atténuer dans l'immédiat les conditions de vie difficiles des gens vivant dans la rue et dans le circuit des refuges. Cette aide constitue une première étape essentielle, mais elle ne réduit ni ne prévient l'itinérance. Sans une aide supplémentaire, ces personnes se retrouvent souvent dans un cycle incontournable, car elles retourneront dans la rue en quittant le refuge d'urgence.

On peut rompre ce cycle en offrant un meilleur accès à un environnement de vie stable doté de services et d'un soutien conçus pour aider les personnes et les familles sans abri à stabiliser leur vie et, en bout de ligne, à devenir autonomes. L'accès à ces types d'interventions peut également empêcher les personnes et les familles à risque de sombrer dans l'itinérance.

Plusieurs études ont démontré que l'intégration de différents types de logements (de transition, supervisés, etc.) et de services de soutien peut réduire l'itinérance, améliorer la stabilité des personnes souffrant de maladie mentale, de toxicomanie et de maladie chronique, et rehausser leur qualité de vie. La recherche a également mis en lumière une réduction marquée de l'utilisation des refuges, des hospitalisations et des séjours en prison chez les personnes bénéficiant de telles installations.

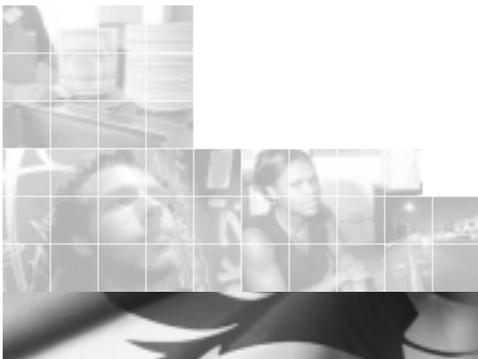
Il est également essentiel de prévoir, là où se trouvent les sources d'itinérance en amont (comme les établissements correctionnels, les établissements de santé mentale, le système des familles d'accueil), des stratégies de logement à long terme pour les personnes qui retournent à la société au sortir de telles expériences.

### *Diversification des partenariats*

La nature complexe de l'itinérance fait en sorte que les partenariats établis au sein du gouvernement ainsi qu'avec les secteurs privé et sans but lucratif aux échelons local, régional et national sont indispensables pour lutter contre l'itinérance et aider les collectivités à poursuivre leurs efforts.

Les partenariats établis entre les divers secteurs peuvent :

- accroître l'accès des collectivités aux ressources, aux programmes et aux fonds;
- diversifier les ressources offertes aux collectivités;
- créer des liens plus solides entre les programmes existants et, par le fait même, des solutions plus durables.



*Accroissement et mise en commun des connaissances  
et de l'information sur l'itinérance*

Afin de développer des solutions pertinentes et efficaces à l'itinérance, il est indispensable de pouvoir compter sur une base solide d'information sur l'enjeu et la population concernée.

Il existe d'énormes lacunes à combler sur le plan de l'existence de renseignements et d'analyses sur l'itinérance au Canada. Ainsi, il est urgent d'entreprendre des études longitudinales sur le va-et-vient, au fil du temps, des différentes cohortes de sans-abri dans les refuges, les logements et la rue, ainsi que des études comparatives entre les diverses collectivités. Ajoutons qu'on ne dispose d'aucune donnée fiable sur la taille de la population de sans-abri au Canada. Plus important encore, il est nécessaire du point de vue des politiques et des dépenses publiques d'étudier les coûts liés à l'itinérance et l'efficacité des efforts entrepris pour s'attaquer à ses causes.

On peut recueillir énormément de données sur la question en analysant les investissements et les activités se rapportant à l'itinérance. Cette information pourrait également servir à la mise en place d'une base de données sur les pratiques exemplaires et les leçons retenues dont peuvent s'inspirer tous les intervenants et les partenaires pour participer à l'élaboration de solutions efficaces.

Afin d'en favoriser une utilisation adéquate, il faudrait mettre à la disposition de tous les intervenants et partenaires, dans un format qui leur est accessible, les données et les connaissances que l'on possède.



### **Résultats visés**

En nous fondant sur cette évaluation de ce qui reste encore à faire, nous visons les résultats suivants d'ici 2006 :

*Les collectivités sont mieux aptes à surmonter les obstacles locaux pour s'attaquer aux causes profondes de l'itinérance, ce qui réduit le nombre de sans-abri tout en atténuant les défis qu'ils vivent.*

*Une gamme ou un « continuum » de services et de programmes sont offerts pour répondre aux exigences et aux besoins locaux de manière à réduire et à prévenir l'itinérance – en aidant les sans-abri et les personnes à risque à rompre le cycle de l'itinérance ou à l'éviter –, notamment au moyen de mesures de soutien et de services à plus long terme qui assurent des milieux de vie plus stables et encouragent l'autonomie (logements de transition ou supervisés, compétences de base, etc.).*

*Un éventail de services intégrés et cohérents peut être offert à l'échelon communautaire grâce à la coordination de partenariats permanents fondés sur la participation active de tous les paliers de gouvernement, du secteur privé, des fournisseurs de services locaux et d'autres intervenants.*

*Les fournisseurs de services, les décideurs à tous les niveaux et les Canadiens dans leur ensemble sont davantage conscients de l'ampleur de l'itinérance et de ses causes, ainsi que des mesures nécessaires pour y faire face.*



## **Poursuivre dans le même sens : un plan d'action**

Le Secrétariat a défini cinq orientations stratégiques afin de guider l'organisation dans sa collaboration avec ses partenaires et les autres intervenants pour l'obtention des résultats visés au cours des trois prochaines années :

1. Favoriser l'établissement et la consolidation de partenariats en action communautaire.
2. Aider les collectivités à mettre en place une gamme complète de services au niveau local.
3. Améliorer la connaissance et la compréhension de l'itinérance pour faciliter la mise en place de solutions efficaces.
4. Faire connaître les résultats et les effets de l'INSA.
5. Contribuer à la mise en œuvre des mesures stratégiques et législatives nécessaires pour attaquer les questions structurelles et les causes profondes en vue d'aider à réduire l'itinérance.

Voici les principales réalisations attendues qui ont été définies et seront mises à jour annuellement pour chacune de ces orientations stratégiques :

### ***1. Favoriser l'établissement et la consolidation de partenariats en action communautaire***

- Rencontrer des représentants des ministères et organismes clés - aux niveaux local, régional et national - pour les sensibiliser à la question, leur faire valoir les liens entre leur mandat et l'itinérance, et s'assurer leur contribution à l'élaboration de solutions concertées. Obtenir le soutien des ministères et organismes fédéraux clés (p. ex. Justice et Santé) et des organismes centraux fédéraux.
- Fournir une stratégie, des outils et des ressources pour permettre aux collectivités de s'assurer la contribution permanente du secteur privé, des syndicats et des organisations nationales clés et des campagnes existantes (Collectivités dynamiques, SAMU, etc.).

### ***2. Aider les collectivités à mettre en place une gamme complète de services au niveau local***

- Faciliter l'établissement de partenariats pour assurer la viabilité des approches communautaires et des interventions liées aux logements de transition et supervisés.
- Mettre en commun les pratiques exemplaires et les leçons retenues en ce qui concerne les interventions liées aux logements de transition et supervisés et les mesures de prévention.



**3. Améliorer la connaissance et la compréhension de l'itinérance pour faciliter la mise en place de solutions efficaces**

- Rendre les collectivités et les fournisseurs de services plus à même d'effectuer de la recherche au niveau local. Assurer la viabilité à long terme du SISA.
- Accroître la compilation, l'analyse et la diffusion de renseignements sur les politiques, de pratiques exemplaires, de leçons retenues et de résultats de recherche provenant de différentes sources. Collaborer dans le cadre des réseaux de recherche existants en vue de réduire les doublons et de mettre en commun les ressources et l'expertise.

**4. Faire connaître les résultats et les effets de l'INSA**

- Communiquer des bilans complets des résultats et des répercussions de l'Initiative nationale pour les sans-abri aux intervenants, aux partenaires et au grand public en indiquant clairement que ces réussites s'inscrivent dans les objectifs stratégiques de l'Initiative.
- Veiller à ce que les commentaires du public et des élus soient communiqués aux responsables de l'Initiative et pris en compte, le cas échéant, dans les décisions et les interventions relatives aux politiques et aux activités.

**5. Contribuer à la mise en œuvre des mesures stratégiques et législatives nécessaires pour attaquer les questions structurelles et les causes profondes en vue d'aider à réduire l'itinérance**

- Surveiller et évaluer les principaux progrès réalisés par les différents paliers de gouvernement sur les plans socioéconomique et stratégique en ce qui concerne l'itinérance.
- Déterminer les questions stratégiques qui devront être réglées par différents moyens (p. ex. consultations auprès d'autres ministères et de spécialistes canadiens et étrangers).



### *Engagements et soutien de la direction*

De manière à favoriser la concrétisation des orientations stratégiques et des principales réalisations attendues, et notamment à nous rendre mieux aptes à travailler en partenariat avec les collectivités et les intervenants, le Secrétariat prend un certain nombre d'engagements au niveau de la direction :

1. Le SNSA veillera à l'exécution efficace et efficiente des programmes de subventions et de contributions et gèrera les ressources financières avec prudence, probité et souci d'optimisation. Il mènera les évaluations requises et assurera le respect d'un cadre de responsabilisation.
2. Le Secrétariat s'occupera de la planification, de la cueillette et de l'analyse des données, des rapports à produire sur les résultats et les leçons retenues, des communications aux fins de l'Initiative ainsi que du soutien en matière de politiques et de programmes aux responsables du dossier de l'itinérance dans les régions et dans les villes.
3. Le *réseau régional de prestation de services* du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences coordonnera la mise en œuvre des volets de l'INSA au sein des collectivités, sous l'orientation fonctionnelle du SNSA.



## **Regard vers l'avenir**

Au cours de ses trois premières années, l'INSA a permis de mobiliser les collectivités, d'établir des partenariats, d'intensifier la collaboration entre les fournisseurs de services locaux, de faire mieux connaître et comprendre la situation, et d'obtenir des ressources additionnelles pour la contrer. Le gouvernement du Canada continuera de respecter le travail de planification et d'établissement de priorités entrepris par les collectivités au cours de la phase initiale de l'INSA. Au fil de la nouvelle phase, le gouvernement du Canada travaillera de concert avec les collectivités en misant sur les progrès déjà réalisés.

En respectant le processus de planification des collectivités, le gouvernement du Canada, les autres gouvernements et le secteur privé peuvent être davantage assurés que les investissements qu'ils consentent répondent bien aux priorités de la collectivité.

L'INSA est fondée sur un nouveau mode de renforcement des capacités et sur une transformation en profondeur de la façon dont le gouvernement fédéral offre ses programmes. La nouvelle INSA s'appuie sur l'hypothèse voulant que les collectivités soient les mieux placées pour savoir ce dont elles ont besoin.

En travaillant en collaboration à l'échelon communautaire, les gouvernements, le secteur bénévole et le secteur privé sont mieux aptes à coordonner l'utilisation des ressources et des services de manière à répondre aux besoins des sans-abri et des personnes qui risquent de le devenir.

Un pays aussi riche et axé sur le progrès que le Canada devrait être en mesure de concrétiser un tel engagement. Tous ensemble, nous pourrions mettre en place un continuum de services qui contribuera à rompre le cycle de l'itinérance. Et c'est aussi ensemble que nous pourrions mettre en œuvre les mesures stratégiques et législatives nécessaires pour attaquer les questions structurelles et les causes profondes en vue d'aider à réduire l'itinérance.

